



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Réunion du Conseil Municipal
Date : 16 Novembre 2019

CONVOCA T I O N

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Vendredi 22 Novembre 2019 à 20h00
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Nomination d'un secrétaire de séance.
- 2) Procurations ?
- 3) Approbation des précédents comptes rendus.
- 4) Choix pour achat d'un second véhicule CCFF.
- 5) Adhésion au CYPRES (centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs).
Rédaction du DICRIM et assistance à la constitution du PCS.
- 6) Adhésion CII Télécom pour mise en place d'un dispositif d'informations et d'alertes en cas de risques ou sinistres majeurs.
- 7) Achat dispositif « Secur-école » de MY KEEPER pour les alertes intrusions à l'école primaire.
- 8) Protocole « Participation Citoyenne » Gendarmerie Nationale et Commune.
- 9) Révision du montant des AOT pour Saint Julien Plage.
- 10) Location locaux à la société AQUALTER.
- 11) Attributions de locaux aux associations (Chemins du Patrimoine, CCFF, Autour du Grand Chêne, Les Moissons d'Antan).
- 12) Choral Events été 2020.
- 13) SIDEVAR – Demande de sortie de Beaufort sur Doron.
- 14) Modification des statuts SYMIELECVAR (Les Salles sur Verdon, Solliès-Pont, Rayol-Canadel, Roquebrune sur Argens).
- 15) Modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports du Haut-Var.
- 16) Participation financière commune pour la remise en service des lignes bus Gare routière-hameaux les mercredis.
- 17) Convention STEP PNRV-SCP-Commune de Saint-Julien.
- 18) Annulation et désignation d'un suppléant au PNRV.
- 19) Approbation mission d'assistance conseil suivi des contrats de concession des services publics Eau et Assainissement collectif pour 2 ans (Sté GETUDES).
- 20) Remboursement frais pour visite médicale P. CHAIX.
- 21) Convention 2020-2022 entre CDG 83 et commune régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels.
- 22) Virement de crédit au Budget Général 2019.

- 23) Indemnités de conseil allouée au Comptable du Trésor Public.
- 24) Analyse financière rétrospective par le cabinet EXFILO.
- 25) Résiliation bail Foyer des Jeunes.
- 26) Implantation pylône multi-opérateurs par FREE aux Jonquiers.
- 27) Restitution suite à attribution « à tort et par erreur » de parcelles aux Gillets du Domaine Public à Lucie BONNET épouse BREMOND.
- 28) Cession Domaine Public aux Maurras à Y. PHILIBERT.
- 29) Cession Domaine Public à Phéline à M. Mme ODIOT.
- 30) Don de 5 terrains à Saint Julien succession de Madame BRONDELLO à la commune.
- 31) Divers :
 - Point sur le PLU.
 - Bilan Camping-Car Park.
 - Voie de la Jourdanne.
 - ...

Le Maire
E. HUGOU



FORME ET DELAIS ARTICLES L2121-10, 11 et 12 DU CGCT

La convocation est adressée par écrit, par envoi postal (ou remise en main propre contre récépissé) au domicile des conseillers municipaux, au moins 3 jours francs (jours pleins de 24h) avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3.500 habitants, et au moins 5 jours francs dans les communes de plus de 3.500 habitants.

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

CCPV - Avenue de La Foux
83670 VARAGES
Tél : 04.94.77.18.53

mairie.stjulien.sg@orange.fr
<http://www.ville-saint-julien-le-montagnier.fr>

POUVOIR

Je soussigné(e)

.....

Conseiller(e) Municipal(e) de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal

du àh..... ;

Déclare donner pouvoir à :

.....

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Les pouvoirs sont remis au maire le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par fax (04.94.80.01.05) ou par courriel avant la séance du conseil

Les pouvoirs par courriel ou par fax devront être transmis avant midi le jour de la séance.